



DEMANDE DE MISE A JOUR / EXTENSION DE CERTIFICAT AB
Déclaration de nouvelles cultures, de modification parcellaire ou de changement de statut des parcelles
 Conformément aux R(UE) n° 2018/848

Formulaire CAB/CERT09/I030/2-9
 A retourner complété et signé à : bio@qualisud.fr

N° opérateur QUALISUD (indiqué sur courriers, attestation d'engagement) :	Raison sociale :
Nom prénom du contact :	Téléphone :
Email :	
Adresse :	

Nature de la demande * (Cocher la/s situation(s) qui vous concerne) :	Documents à joindre
<input checked="" type="checkbox"/> - Cas 1 : Modification de l'assolement (mise en place de nouveau semis ou plantation) ou du classement (C2/C3/AB) sur des parcelles bio ou en conversion déjà déclarées à QUALISUD.	- Facture des semences + certificat fournisseur si semences bio, dérogation si semences conventionnelles non traitées
<input type="checkbox"/> - Cas 2 : Engagement pour conversion vers l'AB de parcelles conventionnelles déjà présentes sur l'exploitation	- Parcelles déjà dans le parcellaire déclaré à QUALISUD : Ø - Parcelles non déclarées précédemment à QUALISUD : document justificatif au choix : bail, déclaration PAC, déclaration MSA, attestation de propriété, mise à disposition écrite
<input type="checkbox"/> - Cas 3 ** : Acquisition de nouvelles parcelles (achat de parcelle, nouveaux baux, fermages.....)	- Document justificatif au choix justifiant la cession : bail, attestation de propriété, mise à disposition écrite, PAC, déclaration MSA - si parcelles BIO ou CONVERSION : certificat et parcellaire de l'exploitant précédent (permettant de faire le lien avec le précédent document).
<input type="checkbox"/> - Cas 4 : Vente ou location de parcelles jusque là contrôlées en bio par QUALISUD (qui sont vendues / ou bail)	Ø
<input type="checkbox"/> - Cas 5 : Désengagement de parcelles certifiées de l'AB vers le conventionnel, celles-ci étant conservées sur l'exploitation.	Ø

Nature de la demande (se reporter aux différents cas précités)							
Pour tous les cas :	Culture (mise) en place						
Cas 1, 2, 3 :	Variété (mise) en place						
Cas 1 :	Date de semis /plantation / surgreffage						
Cas 1 :	Date de récolte prévue						
Cas 1 :	Type de semences ou plant : bio/conversion/conventionnel non traité						
Cas 1 :	Origine des semences : fermière ou achat						
Cas 1 :	Précédent cultural						
Pour tous les cas :	Localisation (n° îlot PAC, N° cadastre)						
Pour tous les cas :	Surface en Ha						
Cas 1, 3 :	Classement biologique de la parcelle						

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné,
 M./Mme _____
 responsable de la structure (raison sociale et adresse) :

- atteste avoir respecté les règles inhérentes au mode de production biologique, y compris l'absence de culture hors sol et hydroponique, et avoir vérifié la conformité des semences et intrants utilisés ainsi que les règles de traçabilité et de non mélange des produits,
 - atteste mettre à jour en conséquence, à réception de mon certificat actualisé, ma notification auprès de l'Agence bio (<https://notification.agencebio.org/>).
 - atteste avoir pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse déclaration telles que prévues par l'article 441-6 du code pénal reproduit ci-dessous et qui s'appliquent sans préjudice de toute autre action en responsabilité éventuellement applicable .
 - atteste être dûment informé(e) du fait qu'un manquement à la réglementation relative à l'agriculture biologique pourra conduire à l'application d'une mesure de traitement plus élevée que celle prévue au catalogue national des Dispositions de contrôle communes INAO-DEC-CONT-AB-4 (disponible au lien suivant : www.inao.gouv.fr) si une fausse déclaration avait été produite.

Fait à : _____
 Le : _____
 Responsable : _____
 Signature et cachet : _____

Formulaire à retourner complété et signé à : bio@qualisud.fr

TOUTE DECLARATION MENSONGERE SERA SANCTIONNEE SELON LE PLAN DE CONTROLE AGREE DE QUALISUD.
Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte et de fait irrecevable :
chaque information demandée doit être renseignée, en cas de besoin contactez nos services à bio@qualisud.fr ou au 05.53.20.35.60
QUALISUD se réserve le droit de demander des éléments complémentaires non cités dans le présent formulaire.

Article 441-6 du code pénal :
 « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
 Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

Cadre réservé à QUALISUD

Etude de la demande : informations clients suffisantes au processus d'extension
 éventuelles divergences QS-opérateur résolues
 portée de certification définie
 QS est capable et compétent pour ces évaluations et certifications

L'opérateur a-t-il des manquements altérants non levés ? oui non
Si oui, portent-ils sur les produits-surfaces concernés par la demande ?

Un contrôle sur site est nécessaire ? oui non, pourquoi ?

Le devis en cours est-il toujours valable ? oui non
Si non, le réaliser et le transmettre à l'opérateur (la demande ne pourra être instruite qu'après retour du devis validé).

Descriptif précis - Suites données (si manquement détecté, à détailler):

Etude réalisée :

Revue et décision de certification :

Par :

Le :

Décision :

Par :

Le :

Commentaires éventuels
 (Nom-Prénom-Contenu) :